

REPUBLIQUE ALGÉRIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE RELIZANE

DAIRA DE OUED RHIOU

COMMUNE DE MERDJA SIDI ABED

CODE FISCALE: 098448375143215

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

- Conformément aux articles 52 et 65 de décret présidentiel n° 247/15 du 16/09/2015 modifiée et complétée portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.
- Conformément aux dispositions de la loi 12/23 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

Le président de l'assemblée populaire et communal de la commune de Merdja Sidi Abed,

❖ informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N° 02/2026, du projet :

✚ **TRAVAUX DE VOIRIE + ECLAIRAGE PUBLIC A LA CITE 05 JUILLET 1962**

Paru dans les quotidiens :

Le journal **El modjtamaa** en langue arabe daté du 02/02/2026

Le journal **le Patriote** en langue française daté du 02/02/2026

Que le projet est attribué provisoirement comme suite :

N°	Intitulé de l'opération	Nom de l'entreprise	code fiscale	Montant du projet	Note technique	Délai de réalisation	observation
01	TRAVAUX DE VOIRIE + ECLAIRAGE PUBLIC A LA CITE 05 JUILLET 1962	Entreprise des travaux publics et hydrauliques et éclairage publics KOURDOURLI Elhadj - Mazouna-	194482201820116	27.312.580,12 DA	77.00 note technique	03 trois mois	Qualifié techniquement + moins disant

Pour les autres soumissionnaires, le service contractant est tenu d'inviter, dans le même avis, ceux d'entre eux qui sont intéressés, de se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, à prendre connaissance des résultats détaillés de leurs offres techniques et financière.

En application de disposition de l'article 82 du décret présidentiel n° 247/15 du 16/09/2015 modifiée et complétée portant réglementation des marchés publics, et des délégations du service public. les soumissionnaires qui contestent le choix opérée par le maître d'ouvrage, peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la publication de l'avis d'attribution provisoire du projet, auprès de la commission communale des marchés de l'APC de MERDJA SIDI ABED.

Fait à Merdja Sidi Abed -----

Le président de l'assemblée populaire et communal de Merdja Sidi Abed